



REVENU D'ÉTUDES



RENTES GENEVOISES

Sécurisation de patrimoine depuis 1849



LE CADEAU POUR LE FUTUR D'UN ENFANT

Prévoir aujourd'hui pour demain! Destiné à celles et ceux qui ont conscience que l'avenir se prépare à l'avance, le Revenu d'études est l'opportunité d'offrir à un enfant un revenu qui lui permettra de financer des études, un voyage ou tout autre projet qui lui tient à cœur.



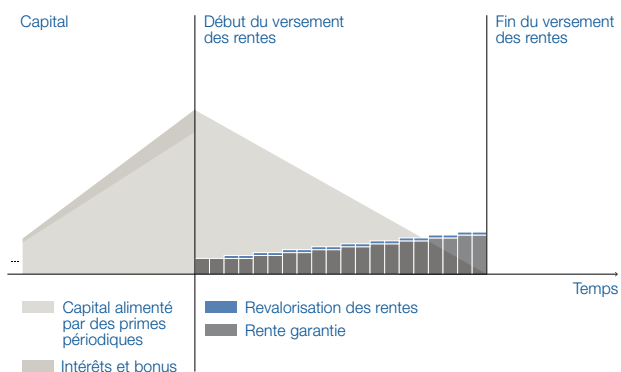
PRÉVOIR AUJOURD'HUI POUR DEMAIN

Parents, grands-parents, marraines, parrains ou proches... Chacun souhaite le meilleur pour un enfant. L'aspect financier ne doit en rien être un obstacle à son épanouissement. Une fois le moment venu de se lancer dans la vie, le Revenu d'études est le tremplin idéal pour lui apprendre à gérer un budget dont il pourra profiter pour financer ses études et ses rêves de demain.

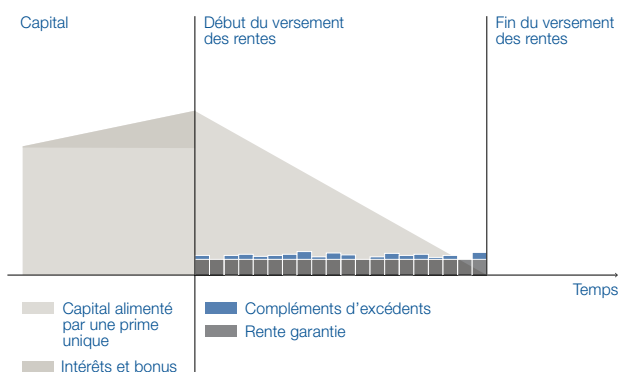
LA FLEXIBILITÉ POUR DES PRESTATIONS SUR MESURE

Le Revenu d'études peut être financé par une prime unique, par des primes périodiques, ou par la combinaison d'une prime initiale et de primes périodiques. Pendant la période d'épargne – par exemple jusqu'à la majorité de l'enfant – le produit bénéficie d'un taux d'intérêt garanti. Au terme de cette période, l'enfant profite pendant une durée déterminée d'une rente fixe et garantie.

Revenu d'études financé par des primes périodiques



Revenu d'études financé par une prime unique



LA SOUPLESSE DU CONTRAT

Les éléments du contrat peuvent à tout moment être modifiés, aussi longtemps que la première rente n'est pas versée. Contrairement aux comptes d'épargne bancaires, le bénéficiaire des prestations – l'enfant – ne peut prendre aucune décision sans l'aval du preneur d'assurance (le parent, par exemple).

LA PARTICIPATION AUX EXCÉDENTS

Les Rentes Genevoises, établissement de droit public à but non lucratif et à vocation mutualiste, n'ont pas d'actionnaires à rémunérer. Une fois les réserves et provisions constituées, les excédents sont redistribués aux assurés sous trois formes possibles selon les contrats :

1. Un intérêt supplémentaire appelé bonus d'intérêt et payé durant la phase de différé.
2. Une revalorisation des rentes en fonction de l'Indice genevois des prix à la consommation et des réserves constituées à cet effet. La rente ainsi revalorisée devient la nouvelle rente garantie.
3. Un complément d'excédents qui est un montant non garanti payé en plus de la rente garantie. Les parts d'excédents sont redéfinies chaque année.

UNE FISCALITÉ AVANTAGEUSE

Pendant la phase d'épargne, les intérêts du capital ainsi que la participation aux excédents sont exonérés de l'impôt sur le revenu. Et l'assuré peut bénéficier d'avantages fiscaux particuliers selon son lieu de domicile. Quant à la valeur de rachat – le montant versé au(x) bénéficiaire(s) lors du rachat du contrat – elle constitue un élément imposable sur la fortune. Si toutefois l'assuré renonce à cette option, le capital est exonéré de toute imposition.

Lorsqu'elles sont versées, les rentes temporaires ne sont imposées qu'à 40 % de leur valeur.



5 AVANTAGES

- Un cadeau pour l'avenir d'un enfant
- Une épargne aujourd'hui pour financer des études demain
- La maîtrise totale des éléments du contrat
- Des économies fiscales tout au long du financement
- Des prestations sur mesure pour les vrais besoins d'un enfant

UN PARTENAIRE DE CONFIANCE

Responsabilité, anticipation et sécurité : telles sont notamment les qualités de ceux qui pensent prévoyance.

Privilégiant la gestion et la vision à long terme, les Rentes Genevoises proposent depuis toujours des solutions performantes et adaptées aux besoins de chacun. Elles maîtrisent à la fois la prévoyance individuelle, les rentes sous toutes leurs formes et les placements financiers les plus sûrs. Fortes de leur savoir-faire, les Rentes Genevoises excellent dans un métier unique : celui de la prévoyance sécurisée.

RENTES GENEVOISES

Place du Molard 11
Case postale 3013
1211 Genève 3

T +41 22 817 17 17
F +41 22 817 17 50

info@rentesgenevoises.ch
www.rentesgenevoises.ch

Cette publication a été établie à titre purement informatif et ne constitue en aucun cas une recommandation, une proposition, une offre ou une incitation à l'achat. Elle ne constitue pas davantage un conseil juridique ou fiscal. Les Rentes Genevoises se réservent le droit de modifier ou supprimer le contenu de cette publication à tout moment et sans préavis. Toute reproduction, totale ou partielle, sans l'autorisation des Rentes Genevoises est interdite.

